

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

Site Internet : www.fsgt31.fr

fsgt.31@free.fr



21 NOVEMBRE 2017

N° 12

L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser

SOMMAIRE


- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Informations licences,
- Arbitrage,
- Résultats semaine 46,
- Rectificatif résultat,
- Sportivité semaine 46,
- Coupe de la Haute-Garonne,
- Sanctions,
- Litige,
- Rectificatif litige,
- Sélection Départementale,
- Rectificatifs Calendrier,
- Calendrier semaines 48 et 49,
- Fiche d'inscription Sélection Haute-Garonne.



SAISON 2017 - 2018

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez diego-sport@orange.fr
0622217056
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT

REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 20 Novembre 2017.

Présents : Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, Jean-Claude LECRU, José MARTINEZ, Laurent SARDA et René SILHOL.

PENSE-BETE

❶ **FORMALITE POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

- ❶ Nom du site : fsgt31.fr
- ❷ Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS
- ❸ Pour accéder au mémento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO
- ❹ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS
- ❺ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS
- ❻ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

❷ **DEMANDE DE LICENCE**

Si vous n'avez pas de fiche de demande de licence, vous avez la possibilité de la télécharger en format pdf, sur notre site :

- ❶ www.fsgt31.fr,
- ❷ Football à 11,
- ❸ Actualités,
- ❹ Demande de licence.

❸ **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

- ❶ site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>
- ❷ onglet : « en cas d'accident ».
- ❸ télécharger le document en format pdf.

❹ **TARIFS**

🔊 Tarifs des licences :

- adulte avec assurance : **38.00 €**
- jeune avec assurance (né de 2000 à 2002) : **32 €**

Nous vous rappelons que pour tout dossier incomplet, la licence ne sera pas délivrée et le joueur ne sera pas qualifié :

Dossier complet = demande de licence + carton blanc et photocopie de la pièce d'identité (pour une nouvelle licence) + chèque.

D'autre part, comme précisé lors des Assemblées, les dépôts et les retraits de licences ne pourront se faire que le lundi et le mardi après-midi, jours de présence des membres de la commission football. Pour les autres jours, vous devrez téléphoner avant de vous déplacer afin de savoir si un membre de la commission est présent au comité. **Néanmoins, si des demandes sont déposées un autre jour et qu'une anomalie est constatée le lundi suivant, la participation du dit joueur entraînera le match perdu par pénalité.**

☞ Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Indemnité d'arbitrage : 8 €

Indemnité de déplacement : 32 €

Soit un total de **20 € par équipe**, ou **40 €** s'il y a deux arbitres.

Tout arbitrage non réglé au plus tard le lundi midi suivant la rencontre, entraînera le match perdu par pénalité pour l'équipe en infraction, plus amende pour retard.

⑤ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc**.

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.



Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.

⑥ QUALIFICATIONS

Les joueurs doivent être qualifiés à la date de la rencontre. Sachant que la permanence de la Commission se tient les lundis après-midi à partir de 16h30, et tenant compte par ailleurs, qu'il faut 7 jours pleins pour la qualification d'un nouveau joueur ou un muté, et 24h00 pour un renouvellement, il est impératif que les clubs **aient déposé les licences au plus tard 7 jours avant la date de la rencontre (ou la veille pour un renouvellement)**, faute de quoi, leurs nouveaux joueurs ne seront pas en règle pour participer à la compétition, ce qui se traduira par des rencontres perdues par forfait ou pénalité. D'autre part, si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (bien que déposée à la Commission), **il doit obligatoirement se munir d'une pièce d'identité, ou être en possession de sa licence de la saison dernière.** Sinon il ne pourra pas participer à la rencontre. Alors, prévenez vos joueurs.

7 CERTIFICATS MEDICAUX

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces certificats vis à vis de la nouvelle législation.

Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.

8 CONTRÔLE SYSTEMATIQUES DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Nous vous rappelons que, comme les saisons précédentes, un **contrôle systématique des licences** sera effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, « **une rencontre devra impérativement débiter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ». Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée « forfait ». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

9 REDACTION ET CONTROLE DES FEUILLES DE MATCH

Nous rappelons de nouveau que les **NOMS des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES**, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre) et que les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

D'autre part, **toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.** Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel.



Les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission, remplissez-les scrupuleusement.

10 RETOUR FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, (feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission avant le lundi midi suivant la rencontre), sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction, plus amende pour retard.

11 RESPECT DES COULEURS

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

❶❷ SANCTIONS

Les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger.

En ce qui concerne le reliquat des sanctions d'une saison à l'autre, un joueur étant suspendu doit être licencié dès le début de la saison pour pouvoir continuer à purger sa suspension:

ART 31-E-13 : QUALIFICATION DES JOUEURS

JOUEUR SUSPENDU EN « TEMPS » :

« Un joueur suspendu en « temps » à cheval sur deux saisons, sera requalifié au terme de sa sanction **sous condition qu'il ait repris sa licence au début de la saison** sportive suivante. ».

En cas de doute, contactez le responsable de la commission.

❶❸ RAPPORT DES JOUEURS

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé par « **courrier électronique** », ce rapport devra **comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24) heures**. Il devra être **confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale** dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

❶❹ PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, $\frac{1}{4}$ des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7,

4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11.

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

Tout joueur quittant un club de foot à 7 pour rejoindre un club de foot à 11 ou vice versa, doit remplir un avis de mutation à joindre à la demande de licence.

❶❺ INFORMATION SUR LA RESPONSABILITE DES CLUBS

EN CAS D'INCIDENTS LORS D'UNE RENCONTRE, LES CLUBS SONT RESPONSABLES DE LEURS SUPPORTERS. S'IL Y A DEBORDEMENTS DE CES DERNIERS, CE SONT LES CLUBS QUI SERONT SANCTIONNES.

❶❻ ARRETES MUNICIPAUX

ART 9-B-5 :

"Les arrêtés municipaux doivent arriver à la commission avant le lundi suivant la déclaration. Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération."

① ⑦ REPORT DES RENCONTRES

ART 9-B-1 : Demande règlementaire de report de match :

Aucune modification ne peut être apportée au calendrier sans l'accord de la commission. Une demande écrite devra parvenir à la commission au **plus tard le vendredi suivant la première parution de la rencontre** sur le bulletin officiel, **avant midi**.

INFORMATIONS LICENCES

PRECISION IMPORTANTE AU SUJET DU CARTON LICENCE :

C'EST LA **CARTE DE DROITE** QUI DOIT ETRE RAPPORTEE POUR ETRE VALIDEE. LA CARTE « *EXEMPLAIRE ADHERENT* » EST DESTINEE A UNE AUTRE PRATIQUE SI BESOIN.

RAPPEL

LES PHOTOS DOIVENT ETRE DE VRAIES PHOTOS OU DES PHOTOCOPIES DE TRES BONNE QUALITE SOUS PEINE DE LICENCE REFUSEE. ELLES NE DOIVENT PAS NON PLUS ETRE RECUPEREES SUR LA LICENCE DE LA SAISON PRECEDENTE SINON ELLES SERONT AUSSI REFUSEES.



DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATION DES JOUEURS :

MECAPROTEC FC : manque autorisation du joueur de foot à 7 SAGNIER Benoît.



RETRAIT DES CARTONS LICENCES :

Les équipes suivantes doivent retirer leurs cartons licences à compléter avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

FSGT AUCAMVILLE : jusqu'au 28/11 (1 joueur)

DYNAMO AGAFOUS : jusqu'au 05/12 (4 joueurs)

IO TEAM : jusqu'au 05/12 (2 joueurs)

LES SHADOCKS DE SEILH : jusqu'au 05/12 (3 joueurs)

LES VIEILLES CANAILLES : jusqu'au 05/12 (1 joueur)

FA ROQUES : jusqu'au 28/11 (2 joueurs)

SHAKHTAR TOLOSA : jusqu'au 28/11 (1 joueur)

SOPRA FOOT : jusqu'au 05/12 (2 joueurs)

ATHLETICO TOLOSA : jusqu'au 05/12 (2 joueurs)



RETRAIT DES CARTONS LICENCES (disqualification) :

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs cartons licences à compléter avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:



RETOUR DES LICENCES A VALIDER :

Les équipes suivantes doivent rapporter leurs licences à valider avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

- FSGT AUCAMVILLE** : jusqu'au 28/11 (1 joueur)
- ASC CNES**: jusqu'au 12/12 (2 joueurs)
- FONBO FC** : jusqu'au 19/12 (3 joueurs)
- LES SHADOCKS DE SEILH** : jusqu'au 12/12 (1 joueur)
- LES VIEILLES CANAILLES** : jusqu'au 28/11 (18 joueurs)
- FA ROQUES** : jusqu'au 05/12 (3 joueurs)
- AJ ST EXUPERY** : jusqu'au 12/12 (1 joueur)
- SOPRA FOOT** : jusqu'au 05/12 (4 joueurs)
- TOLOSA FOOT SYSTEM** : jusqu'au 12/12 (1 joueur)



RETOUR DES LICENCES A VALIDER(disqualification) :

Les équipes suivantes n'ayant pas rapporté leurs licences à valider avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

- AC2L** : à partir du 07/11 (7 joueurs)
- AS DRT** : à partir du 24/10 (1 joueur)
- FONBO FC** : à partir du 21/11 (1 joueur)
- US LABEGE** : à partir du 14/11 (1 joueur)
- LES SHADOCKS DE SEILH** : à partir du 21/11 (3 joueurs)
- NEW TEAM** : à partir du 24/10 (1 joueur) et à partir du 07/11 (1 joueur)
- PASPORT** : à partir du 21/11 (2 joueurs)
- SCLE FOOT** : à partir du 14/11 (2 joueurs)



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES:

Les équipes suivantes doivent retirer leurs licences validées avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

- AC2L** : jusqu'au 05/12 (4 joueurs)
- ATHLETICO TOLOSA** : jusqu'au 05/12 (1 joueur)



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES (disqualification):

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs licences validées avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

- USA FOOT** : à partir du 21/11 (10 joueurs)
- FORZA VIOLA** : à partir du 14/11 (1 joueur)
- SCLE FOOT** : à partir du 21/11 (3 joueurs)

ARBITRAGE

Tous les arbitres doivent passer **rapidement** à la commission avec une photo (sauf ceux qui l'ont donnée) pour valider leur licence et retirer leur carte d'arbitre auprès de José et ceci avant le **30/11/2017**, ensuite, plus de désignation.

Même pas la moitié des arbitres s'est acquittée de cette formalité, alors que c'est la troisième fois que l'article paraît, sans compter les divers rappels téléphoniques de José.

De qui se moque-t-on ?

La prochaine réunion d'arbitres aura lieu le mardi 12 Décembre, à 19h au siège du Comité. Prévenez par mail ou texto le responsable de votre présence ou absence.

RESULTATS

SEMAINE 46 DU 13/11/2017 AU 17/11/2017


Division : Excellence - Journée 4 aller

USEMA COLOMIERS	2	-	1	SHADOCKS DE SEILH	
US LABEGE		Remis		ATHLETICO TOLOSA B	
PASPORT	1	-	1	AJ SAINT EXUPERY	
ASEAT		Remis		ASC CNES	

Division : Promotion Excellence - Journée 4 aller

FC POTO	3	-	0	SCLE FOOT	F
FONBO FC	0	-	2	ATHLETICO TOLOSA A	
FA ROQUES	1	-	2	MECAPROTEC FC	
SHAKHTAR TOLOSA	1	-	4	MISTRAL P.L.	








Division : Honneur - Journée 4 aller

FORZA VIOLA FC	3	-	3	AC2L	
ALTRAN FOOT	3	-	0	NEW TEAM	F
AS ST LOUP CAMMAS	5	-	1	ASCA	
DYNAMO AGAFOUS FC	3	-	1	FSGT AUCAMVILLOISE	

Exempt : SB SPORT FC

Division : Promotion Honneur - Journée 4 aller

IO TEAM	7	-	0	SOPRA FOOT	
TOLOSA FOOT SYSTEM	3	-	2	TOULOUSE SA	
ATHLETICO TOLOSA C	1	-	3	USA FOOT	
LES VIEILLES CANAILLES	5	-	5	AS DRT	
US CAF	4	-	11	DYNAMO FC	

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Feuille de match non parvenue dans les délais ➡ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) : ASCA.

RECTIFICATIF RESULTAT

SEMAINE 45 DU 06/11/2017 AU 10/11/2017

Division : Excellence - Journée 3 aller

ATHLETICO TOLOSA B	1	-	1	AJ SAINT EXUPERY
--------------------	---	---	---	------------------

La feuille de match ayant été postée dans les délais, ATHLETICO TOLOSA B est rétabli dans ses droits.

SPORTIVITE SEMAINE 46

DEUX sorties temporaires et **HUIT** avertissements pour **13** rencontres arbitrées.

COUPE DE LA HAUTE-GARONNE

Le tirage au sort de cette coupe aura lieu le lundi 4 décembre à 18h au siège du Comité.

SANCTIONS

Rencontre FA ROQUES / MECAPROTEC FC du 13/11/17 – Promotion Excellence – Journée 4 aller :

Pour " *COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE* " – **AVERTISSEMENT** –
Soit **2 (deux)** avertissements au cours de la saison, récidive du 16/10/2017 (**ART 32 – §B – f**),
DE SOUSA Nicolas, licence n°320602, (FA ROQUES)
- **Un (1) match de suspension ferme, à compter du 27/11/2017.**

Rencontre ATHLETICO TOLOSA C / USA FOOT du 15/11/17 – Promotion Honneur – Journée 4 aller :

Pour " *TACLE DANGEREUX* " – **AVERTISSEMENT** –
Soit **2 (deux)** avertissements au cours de la saison, récidive du 13/10/2017 (**ART 32 – §B – f**),
MAZURIER Jean-Marie, licence n°55496338, (ATHLETICO TOLOSA C)
- **Un (1) match de suspension ferme, à compter du 27/11/2017.**

LITIGE

Rencontre US CAF / IO TEAM du 8/11/17 – Promotion Honneur – Journée 3 aller:

Suite au contrôle périodique des feuilles de match, la commission, en application du règlement (Art 31 - § E - 2), décide :

Pour participation des joueurs MASSAT Bertrand et SURJUS Boris (IO TEAM), **non qualifiés** à la date de la rencontre,

- **Match perdu par pénalité à IO TEAM**, qui marque **0 (zéro)** point, 0 (zéro) buts pour et 3 (trois) contre. **US CAF** marque **4 (quatre)** points, 3 (trois) buts pour, 0(zéro) contre.

RECTIFICATIF LITIGE

Rencontre AJ SAINT EXUPERY / ASC CNES du 20/09/17 – Excellence – Journée 1 aller:

Le joueur MACHADO Simon (AJ SAINT EXUPERY), **étant bien qualifié** à la date de la rencontre, l'AJ **SAINT EXUPERY est rétabli dans ses droits.**

SELECTION DEPARTEMENTALE

Comme nous vous l'avions annoncé en début de saison, nous allons pouvoir relancer la Sélection Départementale de la Haute-Garonne. Après l'étude des différentes candidatures, celles de messieurs Pierre-Jean BERNARD, Ulysse BUU et Dorian CADART ont été retenues. Nous allons donc commencer la détection des joueurs qui vont représenter cette Sélection.

Vous trouverez en fin de bulletin une fiche d'inscription à nous retourner avant le **20 décembre 2017**, une rencontre étant prévue pour fin janvier. Dirigeants, nous comptons absolument sur vous pour en parler à vos joueurs, c'est une expérience humaine formidable pour eux.

Nous vous demandons donc de bien vouloir nous confirmer votre liste de joueurs le plus rapidement possible en retournant l'imprimé correctement complété à la Commission.

Une détection sera aussi réalisée par l'intermédiaire des arbitres et des membres du bureau.

Nous nous engageons à contacter directement tous les joueurs qui auront répondu favorablement.

D'autre part, messieurs BERNARD Pierre-Jean, BUU Ulysse et CADART Dorian ont été cooptés au sein de la Commission Foot 31.

RECTIFICATIFS CALENDRIER

SEMAINE 48 DU 27/11/2017 AU 01/12/2017

Division : Excellence – Journée 5 aller

ATHLETICO TOLOSA B
AJ ST EXUPERY

PASPORT
US LABEGE

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

Division : Promotion Honneur – Journée 5 aller

TOLOSA FOOT SYSTEM
SOPRA FOOT

AS DRT
USA FOOT

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « A définir » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».

Seule la programmation inscrite sur le bulletin sera prise en compte pour régler tout litige.



Terrain stabilisé de La ramée du lundi soir: Les clubs et les arbitres doivent se rendre aux vestiaires du terrain synthétique, et le gardien du stade attribuera les vestiaires disponibles.



Terrains synthétiques du Stadium: Suite à l'intervention du service des réservations de la mairie de Toulouse, les horaires des rencontres au Stadium Synthétique sont modifiés comme suit:

le **lundi**, à **19h45**, et le **jeudi** à **20h15**.

SEMAINE 48 DU 27/11/2017 AU 01/12/2017

Division : Excellence – Journée 5 aller

ASEAT

SHADOCKS SEILH

Ceat Oran

Ve 01/12 20h30

ATHLETICO TOLOSA B

PASPORT

Stadium Taton Syn.

Lu 27/11 19h45

AJ SAINT EXUPERY

US LABEGE

Stadium Taton Syn.

Je 30/11 20h15

ASC CNES

USEMA COLOMIERS

Sordelo Hb

Me 29/11 19h45

Division : Promotion Excellence – Journée 5 aller

SCLE FOOT

FONBO FC

Sordelo Hb

Je 30/11 19h45

ATHLETICO TOLOSA A

FC POTO

Remis

MECAPROTEC FC

SHAKHTAR TOLOSA

Muret Auriol

Lu 27/11 20h00

MISTRAL P.L.

FA ROQUES

La Ramée Hb

Je 30/11 19h45

Division : Honneur – Journée 5 aller

AS ST LOUP CAMMAS	FORZA VIOLA FC	Saint Loup Cammas	Je 30/11	20h15
ASCA	AC2L	Beaupuy	Me 29/11	20h15
ALTRAN FOOT	DYNAMO AGAFOUS FC	Blagnac Baradels Syn	Je 30/11	20h45
SB SPORT FC	FSGT AUCAMVILLOISE	Lardenne Synthé	Me 29/11	19h45

Exempt: NEW TEAM

Division : Promotion Honneur – Journée 5 aller

IO TEAM	TOULOUSE SA	La Ramée Hb	Ve 01/12	19h45
TOLOSA FOOT SYSTEM	AS DRT	Sordelo St	Je 30/11	19h45
SOPRA FOOT	USA FOOT	Sordelo St	Me 29/11	19h45
ATHLETICO TOLOSA C	DYNAMO FC	M. Cerdan St.	Lu 27/11	19h45
LES VIEILLES CANAIL.	US CAF	La Ramée Synthé	Ve 01/12	19h45

SEMAINE 49 DU 04/12/2017 AU 08/12/2017**Division : Excellence – Journée 6 aller**

PASPORT	SHADOCKS SEILH	Seilh Synthé	Ve 08/12	20h45
ASEAT	ATHLETICO TOLOSA B	Ceat Oran	Ve 08/12	20h30
USEMA COLOMIERS	AJ SAINT EXUPERY	Capitany Synthé	Me 06/12	20h00
US LABEGE	ASC CNES	Labège Innop. Synthé	Lu 04/12	20h15

Division : Promotion Excellence – Journée 6 aller

FA ROQUES	SCLE FOOT	Roques	Lu 04/12	20h30
SHAKHTAR TOLOSA	ATHLETICO TOLOSA A	La Ramée Synthé	Ve 08/12	19h45
FC POTO	MECAPROTEC FC	La Ramée Hb	Ve 08/12	19h45
FONBO FC	MISTRAL P.L.	Stadium Taton Synthé	Lu 04/12	19h45

Division : Honneur – Journée 6 aller

DYNAMO AGAFOUS FC	FORZA VIOLA FC	Sordelo Hb	Me 06/12	19h45
FSGT AUCAMVILLOISE	AC2L	Lardenne Synthé	Me 06/12	19h45
ALTRAN FOOT	SB SPORT FC	Blagnac Baradels Syn	Je 07/12	20h45
ASCA	NEW TEAM	Beaupuy	Me 06/12	20h15

Exempt: AS ST LOUP CAMMAS

Division : Promotion Honneur – Journée 6 aller

US CAF	TOULOUSE SA	Sordelo St	Me 06/12	19h45
AS DRT	SOPRA FOOT	La Ramée Synthé	Je 07/12	19h45
LES VIEILLES CANAIL.	ATHLETICO TOLOSA C	M. Cerdan St.	Lu 04/12	19h45
USA FOOT	IO TEAM	Blagnac Baradels Syn	Me 06/12	20h45
DYNAMO FC	TOLOSA FOOT SYS.	Sordelo Hb	Je 07/12	19h45

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

Site Internet : www.fsgt31.fr

fsgt.31@free.fr



SELECTION HAUTE GARONNE

INSCRIPTION SAISON 2017-2018

(à retourner avant le **20 Décembre 2017**)

NOM DU CLUB:

NOM ET PRENOM DU JOUEUR:

ADRESSE:

TELEPHONE:

@ :

Poste où ce joueur peut être intégré :

NOM ET PRENOM DU JOUEUR:

ADRESSE:

TELEPHONE:

@ :

Poste où ce joueur peut être intégré :

NOM ET PRENOM DU JOUEUR:

ADRESSE:

TELEPHONE:

@ :

Poste où ce joueur peut être intégré :

(Si vous avez d'autres joueurs intéressés, les inscrire au dos)

NOM du Responsable du club:

Signature:

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

Site Internet : www.fsgt31.fr

fsgt.31@free.fr



28 NOVEMBRE 2017

N° 13

L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser

SOMMAIRE


- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Informations licences,
- Arbitrage,
- Résultats semaine 47,
- Sportivité semaine 47,
- Coupe de la Haute-Garonne,
- Sanction,
- Sanction en retard,
- Rappel Sélection Départementale,
- Calendrier semaines 49 et 50,
- Fiche d'inscription Sélection Haute-Garonne.



SAISON 2017 - 2018

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez diego-sport@orange.fr
0622217056
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT

REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 27 Novembre 2017.

Présents : Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, José MARTINEZ, Laurent SARDA et René SILHOL.

PENSE-BETE

① **FORMALITE POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

- ① Nom du site : fsgt31.fr
- ② Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS
- ③ Pour accéder au mémento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO
- ④ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS
- ⑤ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS
- ⑥ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

② **DEMANDE DE LICENCE**

Si vous n'avez pas de fiche de demande de licence, vous avez la possibilité de la télécharger en format pdf, sur notre site :

- ① www.fsgt31.fr,
- ② Football à 11,
- ③ Actualités,
- ④ Demande de licence.

③ **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

- ① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>
- ② onglet : « en cas d'accident ».
- ③ télécharger le document en format pdf.

④ **TARIFS**

☛ Tarifs des licences :

adulte avec assurance : **38.00 €**

jeune avec assurance (né de 2000 à 2002) : **32 €**

Nous vous rappelons que pour tout dossier incomplet, la licence ne sera pas délivrée et le joueur ne sera pas qualifié :

Dossier complet = demande de licence + carton blanc et photocopie de la pièce d'identité (pour une nouvelle licence) + chèque.

D'autre part, comme précisé lors des Assemblées, les dépôts et les retraits de licences ne pourront se faire que le lundi et le mardi après-midi, jours de présence des membres de la commission football. Pour les autres jours, vous devrez téléphoner avant de vous déplacer afin de savoir si un membre de la commission est présent au comité. **Néanmoins, si des demandes sont déposées un autre jour et qu'une anomalie est constatée le lundi suivant, la participation du dit joueur entraînera le match perdu par pénalité.**

📞 Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Indemnité d'arbitrage : **8 €**

Indemnité de déplacement : **32 €**

Soit un total de **20 € par équipe**, ou **40 €** s'il y a deux arbitres.

Tout arbitrage non réglé au plus tard le lundi midi suivant la rencontre, entraînera le match perdu par pénalité pour l'équipe en infraction, plus amende pour retard.

📌 LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc**.

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.



Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.

📌 QUALIFICATIONS

Les joueurs doivent être qualifiés à la date de la rencontre. Sachant que la permanence de la Commission se tient les lundis après-midi à partir de 16h30, et tenant compte par ailleurs, qu'il faut 7 jours pleins pour la qualification d'un nouveau joueur ou un muté, et 24h00 pour un renouvellement, il est impératif que les clubs **aient déposé les licences au plus tard 7 jours avant la date de la rencontre (ou la veille pour un renouvellement)**, faute de quoi, leurs nouveaux joueurs ne seront pas en règle pour participer à la compétition, ce qui se traduira par des rencontres perdues par forfait ou pénalité. D'autre part, si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (bien que déposée à la Commission), **il doit obligatoirement se munir d'une pièce d'identité, ou être en possession de sa licence de la saison dernière.** Sinon il ne pourra pas participer à la rencontre. Alors, prévenez vos joueurs.

⑦ CERTIFICATS MEDICAUX

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces certificats vis à vis de la nouvelle législation.

Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.

⑧ CONTRÔLE SYSTEMATIQUES DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Nous vous rappelons que, comme les saisons précédentes, un **contrôle systématique des licences** sera effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, **« une rencontre devra impérativement débiter au plus tard, un quart d'heure après l'heure désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait »**. Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée « forfait ». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

⑨ REDACTION ET CONTROLE DES FEUILLES DE MATCH

Nous rappelons de nouveau que les **NOMS des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES**, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre) et que les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

D'autre part, toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation. Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel.



Les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission, remplissez-les scrupuleusement.

⑩ RETOUR FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, (feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission avant le lundi midi suivant la rencontre), sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction, plus amende pour retard.

⑪ RESPECT DES COULEURS

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

❶❷ SANCTIONS

Les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger.

En ce qui concerne le reliquat des sanctions d'une saison à l'autre, un joueur étant suspendu doit être licencié dès le début de la saison pour pouvoir continuer à purger sa suspension:

ART 31-E-13 : QUALIFICATION DES JOUEURS

JOUEUR SUSPENDU EN « TEMPS » :

« Un joueur suspendu en « temps » à cheval sur deux saisons, sera requalifié au terme de sa sanction **sous condition qu'il ait repris sa licence au début de la saison** sportive suivante. ».

En cas de doute, contactez le responsable de la commission.

❶❸ RAPPORT DES JOUEURS

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé par « **courrier électronique** », ce rapport devra **comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24) heures**. Il devra être **confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale** dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

❶❹ PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, $\frac{1}{4}$ des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7,

4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11.

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

Tout joueur quittant un club de foot à 7 pour rejoindre un club de foot à 11 ou vice versa, doit remplir un avis de mutation à joindre à la demande de licence.

❶❺ INFORMATION SUR LA RESPONSABILITE DES CLUBS

EN CAS D'INCIDENTS LORS D'UNE RENCONTRE, LES CLUBS SONT RESPONSABLES DE LEURS SUPPORTERS. S'IL Y A DEBORDEMENTS DE CES DERNIERS, CE SONT LES CLUBS QUI SERONT SANCTIONNES.

❶❻ ARRETES MUNICIPAUX

ART 9-B-5 :

"Les arrêtés municipaux doivent arriver à la commission avant le lundi suivant la déclaration. Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération."

① ⑦ REPORT DES RENCONTRES

ART 9-B-1 : Demande règlementaire de report de match :

Aucune modification ne peut être apportée au calendrier sans l'accord de la commission. Une demande écrite devra parvenir à la commission au **plus tard le vendredi suivant la première parution de la rencontre** sur le bulletin officiel, **avant midi**.

INFORMATIONS LICENCES

PRECISION IMPORTANTE AU SUJET DU CARTON LICENCE :

C'EST LA **CARTE DE DROITE** QUI DOIT ETRE RAPPORTEE POUR ETRE VALIDEE. LA CARTE « *EXEMPLAIRE ADHERENT* » EST DESTINEE A UNE AUTRE PRATIQUE SI BESOIN.

RAPPEL

LES PHOTOS DOIVENT ETRE DE VRAIES PHOTOS OU DES PHOTOCOPIES DE TRES BONNE QUALITE SOUS PEINE DE LICENCE REFUSEE. ELLES NE DOIVENT PAS NON PLUS ETRE RECUPEREES SUR LA LICENCE DE LA SAISON PRECEDENTE SINON ELLES SERONT AUSSI REFUSEES.



DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATION DES JOUEURS :



RETRAIT DES CARTONS LICENCES :

Les équipes suivantes doivent retirer leurs cartons licences à compléter avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

DYNAMO FC : jusqu'au 12/12 (1 joueur)

DYNAMO AGAFOUS : jusqu'au 05/12 (4 joueurs)

FORZA VIOLA : jusqu'au 12/12 (1 joueur)

LES SHADOCKS DE SEILH : jusqu'au 05/12 (3 joueurs)

LES VIEILLES CANAILLES : jusqu'au 05/12 (1 joueur)



RETRAIT DES CARTONS LICENCES (disqualification) :

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs cartons licences à compléter avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

FSGT AUCAMVILLE : à partir du 28/11 (1 joueur)



RETOUR DES LICENCES A VALIDER :

Les équipes suivantes doivent rapporter leurs licences à valider avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

FONBO FC : jusqu'au 19/12 (3 joueurs)

IO TEAM : jusqu'au 19/12 (2 joueurs)
LES SHADOCKS DE SEILH : jusqu'au 12/12 (1 joueur)
AJ ST EXUPERY : jusqu'au 12/12 (1 joueur)
SHAKHTAR TOLOSA : jusqu'au 03/01 (1 joueur)
SOPRA FOOT : jusqu'au 03/01 (2 joueurs)
ATHLETICO TOLOSA : jusqu'au 03/01 (2 joueurs)
TOLOSA FOOT SYSTEM : jusqu'au 12/12 (1 joueur)



RETOUR DES LICENCES A VALIDER (disqualification):

Les équipes suivantes n'ayant pas rapporté leurs licences à valider avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés:**

AC2L : à partir du 07/11 (7 joueurs)
FSGT AUCAMVILLE : à partir du 28/11 (1 joueur)
AS DRT : à partir du 24/10 (1 joueur)
FONBO FC : à partir du 21/11 (1 joueur)
US LABEGE : à partir du 14/11 (1 joueur)
LES SHADOCKS DE SEILH : à partir du 21/11 (3 joueurs)
LES VIELLES CANAILLES : à partir du 28/11 (18 joueurs)
NEW TEAM : à partir du 24/10 (1 joueur) et à partir du 07/11 (1 joueur)
PASPORT : à partir du 21/11 (1 joueur)
SCLE FOOT : à partir du 14/11 (2 joueurs)



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES:

Les équipes suivantes doivent retirer leurs licences validées avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés:**

AC2L : jusqu'au 05/12 (4 joueurs)
ASC CNES : jusqu'au 05/12 (2 joueurs)



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES (disqualification):

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs licences validées avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés:**

FORZA VIOLA : à partir du 14/11 (1 joueur)
SCLE FOOT : à partir du 21/11 (3 joueurs)

ARBITRAGE

Tous les arbitres doivent passer **très rapidement** à la commission avec une photo (sauf ceux qui l'ont donnée) pour valider leur licence et retirer leur carte d'arbitre auprès de José et ceci avant le **30/11/2017**, ensuite, plus de désignation.

Tout juste la moitié des arbitres s'est acquittée de cette formalité, alors que c'est la quatrième fois que l'article paraît, sans compter les divers rappels téléphoniques de José.

De qui se moque-t-on ?



IMPORTANT *MODIFICATION DE DATE*: La prochaine réunion d'arbitres aura lieu le **mardi 19 Décembre**, à 19h au siège du Comité. **Prévenez par mail ou texto** le responsable de votre présence ou absence.

RESULTATS

SEMAINE 47 DU 20/11/2017 AU 24/11/2017

Coupe Auguste Delaune : Poule 1 - Tour 5

ASC CNES	0	-	1	AS SAINT LOUP CAMMAS	
ASEAT	2	-	2	AJ SAINT EXUPERY	


Exempt : PASPORT

Coupe Occitane : Poule A - Tour 5

SB SPORT FC	3	-	8	DYNAMO FC	
FC POTO	3	-	0	AS DRT	F

Exempt : ATHLETICO TOLOSA B

Coupe Occitane : Poule B - Tour 5

USA FOOT	4	-	1	SCLE FOOT	
ATHLETICO TOLOSA A	1	-	1	FORZA VIOLA FC	

Exempt : FSGT AUCAMVILLOISE

Coupe Occitane : Poule C - Tour 5

USEMA COLOMIERS	2	-	1	ATHLETICO TOLOSA C	
TOULOUSE SA	7	-	3	FONBO FC	

Exempt : SOPRA FOOT

Coupe Occitane : Poule D - Tour 5








SHAKHTAR TOLOSA	1	-	7	IO TEAM	
ALTRAN FOOT	2	-	7	MECAPROTEC FC	

Exempt : FA ROQUES

RATTRAPAGE

Division : Excellence - Journée 4 aller

US LABEGE	4	-	2	ATHLETICO TOLOSA B	
-----------	----------	---	----------	--------------------	--

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Feuille de match non parvenue dans les délais ➔ **match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre)** : SCLE FOOT.

SPORTIVITE SEMAINE 47

CINQ sorties temporaires et **DOUZE** avertissements pour **10** rencontres arbitrées.

COUPE DE LA HAUTE-GARONNE

Le tirage au sort de cette coupe aura lieu le **lundi 4 décembre à 18h** au siège du Comité.

SANCTION

Rencontre ATHLETICO TOLOSA A / FORZA VIOLA FC du 23/11/17 – Coupe Occitane – Poule B – Tour 5 :

Pour " *ENERVEMENT* " – **SORTIE TEMPORAIRE** –
Soit **3 (trois) sorties temporaires** au cours de la saison, récidives du 21/09/2017 et 05/10/2017 (**ART 32 – §A – c**),

BARRAT Kevin, licence n°55677967, (FORZA VIOLA FC)

- **Un (1) match de suspension ferme, à compter du 04/12/2017.**

SANCTION EN RETARD

Rencontre SHAKHTAR TOLOSA / FA ROQUES du 10/11/17 – Promotion Excellence – Journée 3 aller :

Suite à la réception de son rapport, lecture de celui-ci ainsi que celui de l'arbitre, la sous commission en application du règlement (**Art 32 - §C – e**), décide :

Pour " *PROPOS GROSSIERS ENVERS L'ADVERSAIRE* " – **EXCLUSION** –
PALOMBI Yann, licence n°661884, (SHAKHTAR TOLOSA)
- **Deux (2) matchs de suspension ferme dont l'automatique purgé le 17/11/2017, reste un (1) match de suspension ferme, à compter du 04/12/2017.**

RAPPEL SELECTION DEPARTEMENTALE

Comme nous vous l'avions annoncé en début de saison, nous allons pouvoir relancer la Sélection Départementale de la Haute-Garonne. Après l'étude des différentes candidatures, celles de messieurs Pierre-Jean BERNARD, Ulysse BUU et Dorian CADART ont été retenues. Nous allons donc commencer la détection des joueurs qui vont représenter cette Sélection.

Vous trouverez en fin de bulletin une fiche d'inscription à nous retourner avant le **20 décembre 2017**, une rencontre étant prévue pour fin janvier. Dirigeants, nous

comptons absolument sur vous pour en parler à vos joueurs, c'est une expérience humaine formidable pour eux.

Nous vous demandons donc de bien vouloir nous confirmer votre liste de joueurs le plus rapidement possible en retournant l'imprimé correctement complété à la Commission.

Une détection sera aussi réalisée par l'intermédiaire des arbitres et des membres du bureau.

Nous nous engageons à contacter directement tous les joueurs qui auront répondu favorablement.

D'autre part, messieurs BERNARD Pierre-Jean, BUU Ulysse et CADART Dorian ont été cooptés au sein de la Commission Foot 31.

RECTIFICATIFS CALENDRIER

SEMAINE 48 DU 27/11/2017 AU 01/12/2017

Division : Honneur– Journée 6 aller

DYNAMO AGAFOUS FC FORZA VIOLA FC *Voir feuille des rencontres de ce bulletin*

Division : Promotion Honneur– Journée 6 aller

US CAF TOULOUSE SA *Voir feuille des rencontres de ce bulletin*

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « A définir » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».

Seule la programmation inscrite sur le bulletin sera prise en compte pour régler tout litige.



Terrain stabilisé de La ramée du lundi soir: Les clubs et les arbitres doivent se rendre aux vestiaires du terrain synthétique, et le gardien du stade attribuera les vestiaires disponibles.



Terrains synthétiques du Stadium: Suite à l'intervention du service des réservations de la mairie de Toulouse, les horaires des rencontres au Stadium Synthétique sont modifiés comme suit:
le **lundi**, à **19h45**, et le **jeudi** à **20h15**.

SEMAINE 49 DU 04/12/2017 AU 08/12/2017

Division : Excellence – Journée 6 aller

PASPORT	SHADOCKS SEILH	Seilh Synthé	Ve 08/12	20h45
ASEAT	ATHLETICO TOLOSA B	Ceat Oran	Ve 08/12	20h30
USEMA COLOMIERS	AJ SAINT EXUPERY	Capitany Synthé	Me 06/12	20h00
US LABEGE	ASC CNES	Labège Innop. Synthé	Lu 04/12	20h15

Division : Promotion Excellence – Journée 6 aller

FA ROQUES	SCLE FOOT	Roques	Lu 04/12	20h30
SHAKHTAR TOLOSA	ATHLETICO TOLOSA A	La Ramée Synthé	Ve 08/12	19h45
FC POTO	MECAPROTEC FC	La Ramée Hb	Ve 08/12	19h45
FONBO FC	MISTRAL P.L.	Stadium Taton Synthé	Lu 04/12	19h45

Division : Honneur – Journée 6 aller

DYNAMO AGAFOUS FC	FORZA VIOLA FC	Stadium Taton Syn.	Je 07/12	20h15
FSGT AUCAMVILLOISE	AC2L	Lardenne Synthé	Me 06/12	19h45
ALTRAN FOOT	SB SPORT FC	Blagnac Baradels Syn	Je 07/12	20h45
ASCA	NEW TEAM	Beaupuy	Me 06/12	20h15

Exempt. AS ST LOUP CAMMAS

Division : Promotion Honneur – Journée 6 aller

US CAF	TOULOUSE SA	Sordelo Hb	Me 06/12	19h45
AS DRT	SOPRA FOOT	La Ramée Synthé	Je 07/12	19h45
LES VIEILLES CANAIL.	ATHLETICO TOLOSA C	M. Cerdan St.	Lu 04/12	19h45
USA FOOT	IO TEAM	Blagnac Baradels Syn	Me 06/12	20h45
DYNAMO FC	TOLOSA FOOT SYS.	Sordelo Hb	Je 07/12	19h45

SEMAINE 50 DU 11/12/2017 AU 15/12/2017

Division : Excellence – Journée 7 aller

SHADOCKS SEILH	US LABEGE	Seilh synthé	Ve 15/12	20h45
ATHLETICO TOLOSA B	USEMA COLOMIERS	Lardenne Synthé	Me 13/12	19h45
AJ SAINT EXUPERY	ASEAT	Ceat Oran	Ma 12/12	20h30
ASC CNES	PASPORT	Sordelo Hb	Me 13/12	19h45

Division : Promotion Excellence – Journée 7 aller

SHAKHTAR TOLOSA	SCLE FOOT	La Ramée Hb	Ve 15/12	19h45
ATHLETICO TOLOSA A	FA ROQUES	M. Cerdan St.	Lu 11/12	19h45
MECAPROTEC FC	FONBO FC	Muret Auriol	Lu 11/12	20h00
MISTRAL P.L.	FC POTO	Sordelo St	Je 14/12	19h45

Division : Honneur – Journée 7 aller

FORZA VIOLA FC	FSGT AUCAMVILLOISE	Stadium Taton Syn.	Je 14/12	20h15
AC2L	SB SPORT FC	La Ramée Synthé	Ve 15/12	19h45
NEW TEAM	AS ST LOUP CAMMAS	Sordelo St	Me 13/12	19h45
DYNAMO AGAFOUS FC	ASCA	La Ramée St.	Lu 11/12	19h45

Exempt. ALTRAN FOOT

Division : Promotion Honneur – Journée 7 aller

IO TEAM	AS DRT	Sordelo Hb	Je 14/12	19h45
TOLOSA FOOT SYSTEM	LES VIEILLES CANAIL.	La Ramée Syn	Je 14/12	19h45
SOPRA FOOT	DYNAMO FC	Argoulets St.	Me 13/12	19h45
ATHLETICO TOLOSA C	US CAF	Stadium Taton Syn.	Lu 11/12	19h45
TOULOUSE SA	USA FOOT	D. Faucher	Ve 15/12	19h45

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

Site Internet : www.fsgt31.fr

fsgt.31@free.fr



SELECTION HAUTE GARONNE

INSCRIPTION SAISON 2017-2018

(à retourner avant le **20 Décembre 2017**)

NOM DU CLUB:

NOM ET PRENOM DU JOUEUR:

ADRESSE:

TELEPHONE:

@ :

Poste où ce joueur peut être intégré :

NOM ET PRENOM DU JOUEUR:

ADRESSE:

TELEPHONE:

@ :

Poste où ce joueur peut être intégré :

NOM ET PRENOM DU JOUEUR:

ADRESSE:

TELEPHONE:

@ :

Poste où ce joueur peut être intégré :

(Si vous avez d'autres joueurs intéressés, les inscrire au dos)

NOM du Responsable du club:

Signature: